

Arrondissement de Fontainebleau



Mairie de La Genevraye

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation de Monsieur OTLINGHAUS Pascal, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : MM. DAUNY Laura, DUCREUX Agnès, DULONG Dominique, DURASSIER Marie-Noëlle, ENG Charles, HENRY Christine, MASSON Etienne, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, SERVANT Frédéric, TROUVÉ Mickaël.

Absents excusés : MM. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc pouvoir à DUCREUX Agnès, ANTOINE Claire pouvoir à PERINI Marie-Claire.

Absente : Mme MOLINES Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Mme HENRY Christine

Date de convocation : 04 avril 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 mars 2025 est approuvé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025 – 2025/09

Les membres du Conseil municipal doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

TAXE FONCIÈRE de 2022 à 2025 Bâti		
Année	Taux d'augmentation	Taux Commune
2022	3,40 %	30,19 %
2023	7,10 %	31,60 %
2024	3,90 %	32,83 %
2025	3,56 %	34,00 %

Taux d'augmentation = 3,56 % en 2025

Augmentation du point = 1,17 % en 2025

TAXE FONCIÈRE de 2022 à 2025 Non Bâti		
Année	Taux d'augmentation	Taux Commune
2022	3,40%	41,49 %
2023	7,10%	43,43 %
2024	3,90 %	45,12 %
2025	3,55 %	46,72 %

Taux d'augmentation = 3,55 % en 2025

Augmentation du point = 1,60 % en 2025

TAXE HABITATION RÉSIDENCES SECONDAIRES de 2022 à 2025		
Année	Taux d'augmentation	Taux Commune
2022	3,40 %	7,43 %
2023	7,10 %	7,78 %
2024	3,90 %	8,08 %
2025	13,61 %	9,18 %

Taux d'augmentation = 13,61 % en 2025

Augmentation du point = 1,10 % en 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'augmenter les taux d'imposition de 2025 soit :

- Taxe Foncière bâti	34,00 %
- Taxe Foncière non bâti	46,72 %
- Taxe d'habitation sur résidences secondaire	9,18 %

VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2025 – 2025/10

Monsieur le Maire présente les subventions pour l'année 2025 :

Article 65748 = 6.635 €

- Coopérative Scolaire Ecole de La Genevraye	3.500 €
- Noël de l'école de La Genevraye	1.000 €
- Association GRINN	800 €
- Collectif des Parents d'élèves de La Genevraye (COLLAGE)	200 €
- Assoc. Artisans et Commerçants de Montigny et La Genevraye	200 €
- Olympique du Loing (Football)	350 €
- A.H.V.O.L. à Voulx	60 €
- Le Rucher à Bourron Marlotte	150 €
- Association Soutien Facil	75 €
- GENE (Groupe Ecologique de Nemours et des Environs)	150 €
- C.A.U.E. 77	50 €
- Environnement Bocage du Gâtinais (EBG)	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- à **13 voix POUR** et **1 ABSTENTION**, pour la subvention attribuée à COLLAGE,
- et à **l'unanimité** pour l'attribution des subventions aux autres organismes ci-dessus pour l'année 2025.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – 2025/11

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026. La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ses budgets à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion,

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 de la commune qui laisse apparaître les résultats suivants :

- un excédent de clôture en section de fonctionnement de **31.301,54 €**
- un excédent de clôture en section d'investissement de **92.540,45 €**

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote. Monsieur REFAUVELET Gérard le remplace pendant le vote du compte financier unique.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le Compte Financier Unique 2024 de la commune.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – 2025/12

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats du compte financier unique 2024 :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **31.301,54 €**
- un résultat excédentaire de la section d'investissement de **92.540,45 €**

Monsieur le Maire propose que les résultats excédentaires soient repris :

- à l'article 001, en recette d'investissement (solde d'exécution reporté) **92.540,45 €**
- et à l'article 002 en recette de fonctionnement (résultat d'exploitation reporté) : **31.301,54 €**

du Budget Primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** l'affectation des résultats ainsi présentée.

BUDGET PRIMITIF 2025 – 2025/13

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre ;

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2025 de la Commune :

- qui s'équilibre en dépenses et recettes en section de Fonctionnement :

- **Dépenses : 543.774,34 €**

- **Recettes : 543.774,34 €**

- et qui est en suréquilibre en Section d'Investissement, cette année exceptionnellement, suite à la vente du presbytère qui a eu lieu en mars 2025 :

- **Dépenses : 169.443,54 €**

- **Recettes : 404.654,79 €**

Il rappelle à l'assemblée qu'en adoptant le référentiel M57, elle a la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, inscrits au Ch. 012.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** et vote le Budget Primitif 2025.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

- Loisirs, Culture et Sports :

Une réunion est à prévoir pour la commémoration dynamiterie prévue pour le 11 Octobre 2025. Beaucoup de personnes seraient intéressées.

- Affaires scolaires :

Un point est fait sur l'organisation et les ressources humaines à l'école.

Madame DUCREUX Agnès rappelle que la subvention de 3.000€ accordée pour le voyage scolaire des CM2 n'est pour l'instant pas budgétée. Il faut donner un coup d'accélérateur aux initiatives et actions pouvant générer de recettes au profit de la coopérative scolaire (mobiliser, élus, parents d'élèves et habitants). Un plan concret est à mettre en place d'ici le mois de juin.

Plusieurs pistes sont à envisager :

- transformer la subvention pour le Noël de l'école de 1.000€ pour le voyage scolaire ?
- verser au profit de la coopérative scolaire, les 2 fois 200 € attendus de Romuald Brocante en mai et août soit 400 €.
- bien dynamiser la vente des rosiers au profit de l'école. Si 50 exemplaires vendus à 26€, 8 € sont redistribués au profit de la coopérative scolaire soit 400 € attendus.
- Les 2 actions, ci-dessus, financent le Noël de l'école.
- Il reste 2000 € à financer. Pourrait-on envisager un financement du C.C.A.S.

Le sondage pour une proposition d'étude dirigée a relevé la possibilité de le mettre en place à la rentrée de septembre 2025. Néanmoins, sur proposition des enseignantes, nous proposerons aux parents qui ont répondu au sondage, de faire un essai payant en mai-juin.

Une réunion affaires scolaires est à prévoir assez rapidement.

- Fête des plantes :

Une réunion est à prévoir mi-mai pour le vote du parking payant. Mme HENRY Christine va envoyer un sondage pour des propositions de dates.

La distribution du dépliant pour la vente des rosiers dont les bénéfices seront reversés au profit de la coopérative de l'école communale est prévue la semaine prochaine.

M. Refauvelet Gérard continue de réfléchir à une solution plus économique pour le branchement électrique.

- Loisirs – Sport - Culture :

Comité des fêtes, prise de contact avec le bureau de l'association. Une assemblée a été souhaitée par le président actuel pour très prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire donne lecture d'une lettre rédigée à l'intention de Madame DEBUCHY, directrice académique de Seine-et-Marne. Les conseillers ont tous approuvé à l'unanimité la publication de cette lettre. Elle concerne la demande de dérogation pour une année de sursis à la fermeture de classe pour la rentrée 2025-2026.

Une mobilisation est prévue le vendredi 11 avril à 16h30 en présence de la presse locale avec les parents d'élèves devant les grilles de l'école Maurice Martin.

La séance est levée à 23 heures 30.

Le secrétaire de séance,

HENRY Christine

Le Maire,

Pascal OTLINGHAUS